

Hœrdt, le 29 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années déjà, la Communauté de communes de la Basse-Zorn porte un ambitieux programme de valorisation des déchets. C'est un défi environnemental de tout premier plan que nous avons pu relever ensemble, grâce aux investissements significatifs de la collectivité et grâce à vous, habitants de notre territoire, qui avez accepté de prendre de nouvelles habitudes, en triant par exemple vos déchets à la source.

Forts de ce que nous avons déjà accompli ensemble, nous pouvons aujourd'hui améliorer considérablement le traitement et la valorisation de nos déchets : en optimisant leur recyclage, en les transformant en sources durables d'énergie, en veillant à être toujours plus économes de l'argent public.

**C'est la raison pour laquelle trois mesures entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elles sont simples, efficaces et claires :**

### 1. TOUS LES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN BORNES DE COLLECTE !



Les déchets alimentaires (épluchures, pain rassis, fruits et légumes avariés, restes de repas, etc.) représentent aujourd'hui un tiers du volume de nos ordures ménagères et finissent incinérés. **Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, des bornes de collecte seront installées dans votre commune pour recueillir vos déchets alimentaires.** Ils seront alors transformés en biogaz par méthanisation ou en fertilisant par compostage. Dès aujourd'hui, des « bio-seaux » et des sacs en papier recyclable sont à votre disposition, à la Maison des services à Hœrdt ou dans votre mairie.

### 2. TOUS LES EMBALLAGES DANS LE BAC JAUNE !



Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri avec les emballages en métal, en papier et en carton. Faute de pouvoir recycler les emballages plastiques, nous devions les jeter avec les ordures ménagères. Désormais de nouvelles solutions existent et **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, vous pourrez déposer tous vos emballages y compris plastiques dans le bac jaune.** C'est une vraie simplification du geste de tri que nous vous proposons.

### 3. COLLECTE DU BAC BLEU TOUTES LES DEUX SEMAINES !



Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le bac bleu, qui recueille les « ordures ménagères résiduelles », se trouvera considérablement allégé. En effet, les déchets alimentaires rejoindront les bornes de collecte et les emballages plastiques iront droit dans le bac jaune avec tous les autres emballages. **Dès lors, la fréquence de collecte des bacs bleus devra s'adapter à la nouvelle donne : les camions passeront tous les quinze jours pour les lever.** C'est moins de CO<sub>2</sub> rejeté dans l'air, une économie de carburant, moins de camions sur nos routes et, au final, une maîtrise de la redevance incitative pour tous les habitants.

Ces trois mesures ne bouleversent évidemment pas nos habitudes de tri. Bien au contraire, elles les simplifient. Elles introduisent un nouveau geste sur la base du volontariat : déposer ses déchets alimentaires dans une borne de collecte, afin que ceux-ci soient valorisés en biogaz. Dans la période difficile que nous traversons, cela a du sens de trouver, chez nous, dans nos gestes quotidiens, de nouvelles sources d'énergie.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous aurons collectivement un nouveau défi à relever. Je sais que je peux compter sur vous pour réussir la transition écologique et énergétique d'un territoire que nous aimons par-dessus tout.

Le Président  
Denis Riedinger



# Pour plus d'informations...



## UN DOUTE SUR LE TRI ? TOUT EST PLUS SIMPLE !

Un mémo-tri est joint à ce courrier qui vous précise les nouvelles consignes en usage que ce soit pour les biodéchets ou le bac de tri. Si vous avez une question ou une remarque, n'hésitez pas à contacter le service Environnement de la Communauté de communes de la Basse-Zorn au 03 90 64 25 56 ou par mail [info@cc-basse-zorn.fr](mailto:info@cc-basse-zorn.fr)

## UNE QUESTION ? UN SOUHAIT DE COMPLÉMENT ? RENCONTRONS-NOUS !

**Des réunions publiques sont organisées dans nos communes pour vous présenter les nouvelles mesures :**

- Jeudi 10 novembre à 19h, salle des fêtes « Le Millenium », 23 rue Strieth, Weitbruch.
- Mardi 15 novembre à 20h, espace culturel « Le Trait d'Union », 85 rue Baldung Grien, Weyersheim.
- Mercredi 16 novembre à 19h30, salle polyvalente, 83 rue du Général de Gaulle, Geudertheim.
- Jeudi 17 novembre à 19h30, étang de pêche, Bietlenheim.
- Vendredi 18 novembre à 19h, salle polyvalente, chemin des loisirs, Kurtzenhouse.
- Vendredi 25 novembre à 19h, salle Gaston Goetz du centre culturel, Hoerd.
- Mardi 29 novembre à 19h, salle communale, 55 rue principale, Gries.

**N'hésitez pas à nous retrouver à l'une ou l'autre d'entre elles.**